



# Les collectivités territoriales & la sécurité privée

Mardi 8 avril 2025 de 9h à 16h

Salle des actes

Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion - Université Paris Cité

10 Avenue Pierre Larousse, MALAKOFF

Inscription obligatoire jusqu'au 1er avril 2025 :

<https://sondage.app.u-paris.fr/727291?lang=fr>



Pièce d'identité nécessaire pour accéder à la Faculté

## **8h30 Accueil des participants**

### **9h00 Ouverture**

**Sylvie Jouniot**, Maître de conférences de droit privé, Université de Paris Cité, Directrice de la Licence professionnelle « Sécurité des personnes et des biens », CEDAG

**Xavier Latour**, Professeur de droit public, Université Côte d'Azur, CERDACFF, Doyen honoraire de la Faculté de droit et science politique, Président de l'AFDSD

### **Propos introductifs**

**Xavier Latour**, Professeur de droit public, Université Côte d'Azur, CERDACFF, Doyen honoraire de la Faculté de droit et science politique, Président de l'AFDSD

## **Une évolution des périmètres ?**

Présidence : **Xavier Latour**

---

### **9h30-10h00 Le marché local des activités privées de sécurité**

**Nicolas Le Saux**, Docteur en droit, chercheur associé au CERDACFF

### **10h00-10h30 La commune : une demande diversifiée de sécurité privée**

**Florence Nicoud**, Professeur de droit public, Université Côte d'Azur, CERDACFF

### **10h30 Discussion**

### **10h45-11h15 Quelle sécurité privée dans les départements et les régions ?**

**Olivier Renaudie**, Professeur de droit public, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, ISJP (UMR 8103)

### **11h15-11h45 La sécurité privée locale en Italie**

**Raffaella Sette**, Professeur de sociologie, Université de Bologne, directrice de la Rivista di Criminologia, Vittimologia e Sicurezza

### **11h45-12h00 Discussion**



## **Une évolution des partenariats ?**

Présidence : Sylvie Jouniot

---

### **13h30–13h50 La sécurité privée dans les politiques locales de sécurité**

François Dieu, Professeur de science politique, Université Toulouse Capitole, Idetcom

### **13h50–14h10 Quel rôle pour l'État ?**

Julie Mercier, Directrice, Direction des entreprises et partenariats de sécurité et des armes (DEPSA)

### **14h10–15h10 Table ronde**

Richard Landry, Security manager Paris 2024

Anthony Borré, Premier Adjoint au Maire de Nice, Vice-Président de la Métropole Nice-Côte d'Azur

Stéphanie Truchassou, Sous-directrice adjointe de la sécurité du quotidien et des partenariats, Direction nationale de la sécurité publique, Police nationale

François Daoust, Général (2S), directeur du Centre de recherche de la Gendarmerie nationale

### **15h10–15h30 Discussion**

### **15h30–16h00 Rapport de synthèse**

Florian Poulet, Professeur de droit public, Université Évry-Val d'Essonne (Paris-Saclay)

## LE THÈME :

Dans un environnement propice au développement des activités privées de sécurité, les collectivités territoriales présentent une importance particulière.

D'une part, elles sont confrontées de longue date aux enjeux de la prévention de la délinquance. A ce titre, les communes constituent un élément essentiel du continuum de sécurité. Les maires disposent d'importantes prérogatives de police administrative et, parfois, de policiers municipaux. Les départements et les régions sont, eux aussi, concernés à travers certaines de leurs compétences (bâtiments scolaires, transports publics), ou au titre de leurs relations avec l'État et les communes.

D'autre part, à la recherche de moyens complémentaires, humains ou technologiques, pour garantir la sécurité des personnes et des biens, les collectivités recourent fréquemment

à des moyens privés de sécurité, soit ponctuellement, soit dans la durée.

La relation entre les collectivités et la sécurité privée s'inscrit, par conséquent, dans un ensemble essentiel à comprendre.

Qu'apportent les entreprises de sécurité privée au regard du cadre juridique en vigueur ? Quelles seraient les pistes d'évolutions susceptibles de mieux répondre aux attentes des collectivités et des prestataires de service ? La participation locale d'opérateurs privés trouve-t-elle sa place dans la logique des partenariats de sécurité ?

Autant de questions qui guideront les travaux de ce colloque coorganisé par l'Université Paris Cité (Licence professionnelle « Sécurité des biens et des personnes »), l'Association française de droit de la sécurité et de la défense et l'Advancing Security Worldwide (Chapitre France).

## ORGANISATION SCIENTIFIQUE

**Xavier Latour**, Professeur de droit public, Université Côte d'Azur, CERDACFF, Doyen honoraire de la Faculté de droit et science politique, Président de l'AFDSD

**Sylvie Jouniot**, Maître de conférences de droit privé, Université de Paris Cité, Directrice de la Licence professionnelle « Sécurité des personnes et des biens », CEDAG

